



LA BIODIVERSITÉ

Les activités humaines menacent plus que jamais la biodiversité selon les rapports de l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES). Tout cela malgré les différents efforts des Conference of the Parties (COP) et autres accords internationaux¹. Les conséquences de l'effondrement de la biodiversité seraient dramatiques, et ce à une échelle planétaire. L'évaluation environnementale (ÉE), en agissant aux différents niveaux de planification des prises de décision (politiques, plans, programmes et projets), se doit donc de considérer cette problématique comme un enjeu majeur potentiel.

POURQUOI LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EST ESSENTIELLE ?

La biodiversité est bien plus vaste que la représentation classique que l'on peut en avoir. Quand environ 8 millions d'espèces de plantes et d'animaux sont recensées, ce nombre grimpe à plus d'un milliard en considérant la vie microscopique.^{1 2} À titre d'exemple, jusqu'à 25% de la biodiversité terrestre se trouve dans les sols, où elle est essentielle à la bonne tenue de nombreux processus naturels comme le cycle de dégradation de la matière organique.³ De fait, la liste des bénéfices d'une biodiversité intacte est longue ! En voici quelques-uns¹ :

- ⇒ Approvisionnement : on parle ici de ressources alimentaires ou médicinales
- ⇒ Régulation de processus naturels : cycle du carbone et d'autres éléments comme l'azote, formation et entretien des sols, pollinisation, purification des eaux, etc.

- ⇒ Plus grande résilience des écosystèmes aux perturbations, aux épidémies et aux changements climatiques
- ⇒ Effets directs positifs sur la santé et la culture humaine, en contribuant au bien-être et au développement des populations à son contact

On parle ainsi des services écosystémiques, dont la valeur pour l'humanité et l'environnement est inestimable. Malheureusement, les activités humaines sont largement documentées comme cause principale du déclin de la biodiversité



mondiale¹. On peut citer notamment le changement d'utilisation des terres, la pollution émise, la circulation d'espèces exotiques envahissantes, des facteurs démographiques et socioculturels nuisibles, etc.

COMMENT CONSIDÉRER LA BIODIVERSITÉ EN ÉE ?⁴

L'ÉE représente une opportunité fantastique pour inclure cet enjeu capital au cœur d'une planification durable et conservatrice des activités humaines, ce qui a notamment été formalisé par la Convention sur la diversité biologique dans son article 14.

Ainsi, lorsque la biodiversité représente un enjeu d'un projet soumis à une étude d'impact environnementale (ÉIE), il est possible d'atténuer de nombreux effets négatifs: perte d'habitats ou diminution de leur qualité, fragmentation du territoire, atteinte de communautés d'espèces fragilisées,

altération de services écosystémiques, pollutions, introduction d'espèces exotiques envahissantes, etc. Il n'y a pas de normes pour traiter de la biodiversité en ÉE. Néanmoins, au fil des années, les professionnels en ÉE ont établi des critères de plus en plus rigoureux sur l'évaluation de nos impacts sur la biodiversité afin de répondre à l'ampleur grandissant de cet enjeu, ainsi que des principes de bonnes pratiques (voir tableau).⁵ Le Québec ne fait pas exception.⁶ Le ministère de l'Environnement, de la Lutte

contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, décrit les objectifs de l'ÉE ainsi : « prévenir la détérioration de la qualité de l'environnement et [...] maintenir la biodiversité, la connectivité, la productivité et la pérennité des écosystèmes... ». Pour ce faire, l'initiateur doit considérer dans son étude différentes solutions de recharge du projet, où « le maintien des écosystèmes et de la biodiversité » doit être étudié. Pour la variante retenue, il est tenu également de démontrer en quoi celle-ci respecte les

règlements et les plans de conservation relatifs à la zone d'installation.

De même, les lignes directrices de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada exigent que les promoteurs décrivent comment le projet peut affecter la biodiversité, proposent des mesures pour éviter ou atténuer ces effets et des mesures compensatoires de conservation de la biodiversité afin de contrer les effets environnementaux négatifs résiduels si ceux-ci ne peuvent être évités ou suffisamment atténués.⁷

1	Utiliser les études d'impacts (ÉI) pour maintenir et améliorer la biodiversité, en visant le zéro perte nette voire le gain net
---	---

3	Adopter une approche écosystémique pour encadrer les ÉI, permettant d'évaluer l'importance des changements environnementaux aux échelles de temps et d'espace pertinentes
---	---

5	Utiliser des approches de précaution quand les effets du développement sur la biodiversité sont peu clairs ou pas assez documentés afin d'éviter des impacts irréversibles et non acceptables
---	---

2	Intégrer la biodiversité et les services écosystémiques le plus tôt possible dans la planification des politiques, plans, programmes et projets
---	---

4	Adopter une approche participative transparente dans le processus d'ÉI assurant la bonne compréhension par le public des bénéfices fournis par la biodiversité
---	--

6	Établir un système de gestion robuste s'assurant que les objectifs de l'ÉI sont atteints, et que des mesures d'atténuation sont mises en place dans une approche zéro perte/gain net
---	--

POUR EN SAVOIR PLUS

¹ IPBES. (2019). Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>

² Locey, K. J. et Lennon, J. T. (2016). Scaling laws predict global microbial diversity. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 113(21), 5970–5975. <https://doi.org/10.1073/pnas.1521291113>

³ Wagg, C., Schlaeppi, K., Banerjee, S., Kuramae, E. E. et van der Heijden, M. G. A. (2019). Fungal-bacterial diversity and microbiome complexity predict ecosystem functioning. *Nature Communications*, 10(1), 1–10. <https://doi.org/10.1038/s41467-019-12798-y>

⁴ André P, Lanmafankpotin G., Revéret, J.P. et Yonkeu S. (2021) L'évaluation des impacts sur l'environnement : processus, acteurs et pratique pour un développement durable. Presses Internationales Polytechnique.

⁵ Brownlie, S and Treweek, J. (2018). Biodiversity and Ecosystem Services in Impact Assessment. Special Publication Series No. 3. Fargo, USA: International Association for Impact Assessment.

⁶ MELCC. (2018). Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement. www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/directive-etude-impact/directive-realisation-etude-impact.pdf

⁷ AÉIC. (2023) Modèles de lignes directrices <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/modele-lignes-directrices-relatives-etude-impact-projets-loi-evaluation-impact.html>